

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d' —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Comment avaient réagi, devant l'abominable crime, les chefs communistes, se mettant d'eux-mêmes hors la France et les Français !... Qu'ils s'estiment heureux de n'être que dissous ! Au temps des jacobins, dont ils osent parfois se réclamer, ils l'auraient payé plus cher !

Le parti communiste est donc dissous ! Ses chefs s'en tirent à bon compte ! Ils ont de la chance qu'on n'appelle pas en France les procédés du régime bolcheviste. Si on les avait traités ici comme ils le traitent à Moscou tous ceux qui ne leur plaisent pas, si on les avait soumis à la loi bolcheviste qu'ils admirent tant et dont ils voulaient faire la loi française, ils seraient dispensés des peines et des soucis de l'existence.

Alors qu'en Soviétie, toute action et même toute opinion personnelle sont interdites et criminelles, alors qu'il faut dire et penser comme Staline ou ne rien penser du tout, alors que tout soupçon de n'être pas « dans la ligne » expose le suspect à quelque mort subite ou à quelque emprisonnement perpétuel et alors que ces chefs communistes voulaient nous imposer ce doux régime qu'ils auraient bien mérité de subir, notre République débonnaire s'est contentée de dissoudre leur parti et d'ordonner une rigoureuse action prophylactique pour éliminer le virus dont ils avaient voulu empoisonner le corps national.

La mesure s'imposait. C'est le moins qu'on puisse dire. On ne pouvait pas comprendre comment, en des jours où le sort même de la patrie est en jeu, on y aurait toléré l'existence d'une organisation au service de l'ennemi.

Il faut les mettre en demeure, lions-nous ces jours derniers, de servir Staline ou de servir la France... Pardon, pardon ! Ce dilemme est inadmissible. Il laisserait supposer qu'en France, et en un pareil moment, des citoyens français ont le droit de choisir. Voyez-vous cette question posée à des Français et qui consisterait, en somme, à leur demander s'ils veulent être traités ou servir la patrie en danger ne demande pas à ses enfants s'ils acceptent de la servir. « Désormais, c'est la France qui commande ! », disait Edouard Daladier en conclusion du rude et grand discours où il annonçait la guerre.

Et puis quoi ? Est-ce qu'ils n'avaient pas déjà choisi puisqu'après l'infaible trahison de Staline s'alliant à Hitler, c'est encore à lui qu'ils ont donné raison ? Tous ceux, dans leur parti, qui avaient gardé pure la fibre française, tous ceux que l'incroyable fourberie communiste avait abusés eurent un sursaut de révolte et de dégoût. Plutôt que de paraître associés ou indulgents à cette abominable félonie, ils quittèrent le parti communiste en secouant la poussière de leurs souliers sur le seuil de ce lieu déshonoré.

Les autres, tout d'abord stupides et gênés sous les regards du public français qui attendait leur décision, les autres ne reprirent leurs sens que pour excuser d'abord, et puis pour justifier le Sarape du Kremlin. Quels que soient ses caprices de despote oriental, Staline a toujours raison.

Jusqu'à la veille, il avait donné pour mot d'ordre à ses mamelouks de France : *Hitler, voilà l'ennemi !* Et ils marchaient contre Hitler.

Le lendemain, il leur donne pour mot d'ordre : *Hitler, voilà l'allié !* Et ils font demi-tour au commandement trouvant très bien ce que, jusqu'à tout à l'heure, ils avaient trouvé abominable.

Je vous demande un peu la place que la France peut tenir dans l'esprit et le cœur de ces gens-là !

Comme type de courtisan avili, il serait difficile de trouver mieux. On n'en vit jamais de plus plats ni de plus répugnants que nos Marcel Cachin, nos Jacques Duclos et autres l'heurez disposés à toutes les bassesses et à tous les reniements pour rester aux ordres du Maître qui décide ce qu'il veut comme il veut et n'a de rapports avec eux que pour leur

transmettre les consignes à exécuter. Et ces gens qui sont devant Staline à peu près dans la position d'une descende de lit ou d'un paillasse, parlent de libérer les malheureux et d'affranchir les peuples.

On a beau avoir peu d'estime pour le caractère et l'intelligence d'un Marcel Cachin ! C'était tout de même, pour tous ceux qui ont conservé quelque souci de la dignité humaine, un spectacle pénible que de voir ce personnage s'épuiser en efforts de ruse grossière pour essayer de démontrer que Staline, en se reniant, restait fidèle à lui-même et qu'il continuait à combattre l'hitlérisme en s'alliant avec Hitler. Ce vieux cosaque n'était pas loin d'approuver le massacre des Polonais, l'asservissement sanglant de ce malheureux peuple, le partage, entre Hitler et Staline, de ces millions de gens traités comme du bétail. Il était du côté des bourreaux contre les victimes qui avaient tort de se défendre et qui, en refusant de se livrer sans résistance à leurs agresseurs, avaient méchamment obligé ceux-ci à leur faire la guerre.

Voilà comment ont réagi les chefs du parti communiste devant cet abominable crime, et par là, ils se sont mis d'eux-mêmes hors la France et les Français. Et l'on pense que Staline devait bien les connaître en les plaçant à la tête du parti communiste en France. C'étaient des traites tout trouvés qu'il mettait au bon endroit. Il savait bien qu'il pouvait compter sur leur servitude et qu'il les entraînerait avec lui jusqu'au fond du déshonneur.

Qu'ils s'estiment heureux de n'être que dissous ! Au temps des jacobins, dont ils osent parfois se réclamer, ils l'auraient payé plus cher !

Emile LAPORTE.

NOS ÉCHOS

Ca c'est Paris !

Une petite bonne femme très jolie, et discrètement fardée, type vendeuse de maison de couture, accompagnée, gare de l'Est, un beau garçon qui l'embrasse goulument sur le quai. Elle sourit bravement en lui disant adieu.

— A la bonne heure ! petite madame, fait un vieil adjudant de garde mobile qui porte la croix de guerre à une palme et trois étoiles. Pas un pleur, voilà du courage ! Toutes les femmes devraient être comme vous.

Mais elle, les traits malgré tout un peu crispés, a encore le cran de protester.

— Oh ! fait-elle dans un badinage simulé, si je ne pleure pas, c'est pour ne pas faire couler mon rimmel !

Historique.

La vie passe si vite — et si tragiquement — les mémoires sont si encombrées et fugitives qu'il est bon de rappeler de temps à autre le nom des valeureux pionniers de la T.S.F.

C'est en mai 1909 que fut installée en France la première station de T.S.F. Cet essai fut réalisé au Verdon, près de Bordeaux, sur un bateau de guerre, *Le Gueydon*.

Le matériel, on le pense, était primitif. Mais l'expérience fut concluante. Huit mois après, on aménageait à Rochefort une station pourvue de perfectionnements essentiels.

C'est vingt ans après seulement, en juin 1929, qu'on diffusa le premier radioreportage.

A la fenêtre.

Malgré la défense d'avoir sa fenêtre ouverte en cas d'alerte, un monsieur très calme regardait la rue. On lui cria :

— Vous avez l'air bien tranquille, là-haut.

— Parbleu, ma femme n'est pas là.

LE LISIÈRE.

La production aéronautique

L'« Evening Standard » déclare avoir appris que la production anglo-française en avions militaires de première ligne a, durant le mois d'août dernier, sensiblement dépassé celle de l'Allemagne.

Informations

Vers un accord économique franco-belge

Le chef de la mission belge à Paris, baron de Traux de Warden, est arrivé à Bruxelles où il vient de mettre le gouvernement au courant de l'état des pourparlers. On considère ici que ces pourparlers se sont déroulés dans une atmosphère favorable et que la conclusion d'un accord est immédiate.

Pour la levée de l'embargo américain

Le sénateur Pittman, président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, a parlé à la radio pour défendre son projet de loi sur la neutralité, supprimant l'embargo des armes existant dans la loi actuelle. Il a terminé par ces mots :

« Le Congrès a l'intention d'éliminer toute cause qui puisse l'amener à déclarer la guerre. Si un belligérant, en portant la guerre dans nos eaux, veut nous imposer la guerre près de nos côtes, nous repousserons de telles prétentions. Nous ne sommes pas obligés d'aller plus loin. »

La supériorité française dans la Sarre

L'émission anglaise en langue française retransmettait mercredi soir le bulletin radiodiffusé de Moscou rapportant que les attaques des Français ont repris dans la Sarre et que les canons antichars ont détruit un grand nombre de tanks allemands.

Le bulletin de Moscou confirme que les avions de chasse et de bombardement français se montrent supérieurs en vitesse et en maniabilité à ceux des Allemands.

La Turquie restera fidèle à ses alliés

Commentant le voyage à Moscou de M. von Ribbentrop, la presse turque affirme que la rencontre ne donnera aucun résultat. Il est impossible, déclare-t-elle, de détourner la Turquie des engagements sincères contractés pour sauvegarder la nation.

On estime que l'Allemagne doit cesser la campagne hostile à la Turquie et dissiper les malentendus. Toutefois, les engagements turcs visant conjointement avec les démocraties la sauvegarde de la Turquie resteront intangibles.

Les Soviétiques en Pologne

Durant la journée du 27 septembre, les troupes de l'armée rouge, continuant leur avance vers la ligne de démarcation, ont occupé les villes de Grabovo (à 15 kilomètres à l'ouest d'Augustov), Masovestk, Drouitchin-Krasnostav, la station de Zavada (à 10 kilomètres à l'ouest de Zamosc) et Krakovets (à 10 kilomètres à l'ouest de Sanki (aux sources de la rivière San). Elles continuent les opérations en Russie Blanche occidentale et en Ukraine occidentale.

La Russie occupe 63 pour cent des territoires polonais

Le partage germano-russe de la Pologne fait passer au Reich 145.000 kilomètres carrés avec 17.700.000 habitants et à la Russie 240.000 kilomètres carrés avec 14.700.000 habitants.

En surface, les Soviétiques s'adjugent 63 p. 100 et les Allemands 37 p. 100.

En population, la répartition est de 55 et 45 p. 100, les territoires orientaux de la Pologne ayant une densité de population moindre.

Troupes allemandes dans la région badoise

La « National Zeitung », de Bâle, signale d'importantes concentrations de troupes allemandes dans la région du pays de Bade, notamment dans le Wiesenthal.

Des voyageurs ont mis des heures pour venir à Bâle, en raison des transports militaires qui circulaient sans cesse sur la ligne ferroviaire stratégique pour aller vers la plaine du Rhin.

Communiqué officiel

N° 50. — Une attaque locale de nos troupes dans la région immédiatement à l'est de la Moselle s'est déroulée favorablement. Nous avons fait des prisonniers.

N° 51. — Nuit calme dans l'ensemble. Activité de nos éléments en contact, notamment à l'ouest de Sarrebrück.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la constitution, à Bruxelles, d'un cercle littéraire et artistique, « les Amis de la France », qui compte organiser des conférences sur la sculpture, la musique et la littérature françaises.

La Banque d'Angleterre annonce qu'elle a abaissé le taux de son escompte à 3 0/0.

M. Norman Davis, président de la Croix-Rouge américaine, vient d'annoncer qu'une délégation de trois membres de cette Croix-Rouge partirait le 2 octobre pour l'Europe afin d'étudier le problème de l'aide aux victimes de la guerre.

Chronique du Lot

PROPOS RURAUX

L'économie rurale en temps de guerre

Il est superflu d'émettre cette constatation que le départ des mobilisés et la réquisition des chevaux ont paralysé l'activité rurale. On peut se permettre d'imposer une telle gêne à l'agriculture d'une façon provisoire, mais les pouvoirs publics n'ignorent certainement pas que cet état de choses ne saurait durer longtemps sans devenir très préjudiciable à l'économie nationale.

Et c'est la raison pour laquelle nous avons été heureux de constater que la commission sénatoriale de l'agriculture vient de réclamer un certain nombre de mesures qui s'imposent.

Nous n'abordons que les réquisitions ne se sont pas faites dans un esprit suffisamment large quant aux estimations. Alors que les bœufs de travail valent couramment 350 fr. le quintal de 50 kilos, on dit que l'on n'entend payer que 250 fr. environ le bétail réquisitionné pour les fournitures à la troupe.

Quant à la réquisition des chevaux qui a privé nos fermes des moyens de transport, nous sommes d'accord avec la commission sénatoriale, pour souhaiter que le paiement soit fait entièrement en espèces liquides afin que les propriétaires puissent acheter une bête de remplacement.

Nous avons appris avec satisfaction que l'administration militaire a mis 300 chevaux à la disposition des propriétaires qui se sont vu enlever le leur par la réquisition. Il n'y a évidemment pas de quoi contenter tout le monde, mais il faut espérer que tous les chevaux réformés reviendront exclusivement à la culture.

La commission du Sénat demande que l'achat des viandes pour la troupe se fasse exclusivement sur le marché français. Ce serait évidemment une économie de capitaux à exporter et on ne saurait trop recommander de ne pas retomber dans les errements de 1914 où on laissait perdre beaucoup de viande dans les parcs à bétail. Avec les moyens de réfrigération dont on dispose, il sera facile de ne pas gaspiller.

La même commission a émis le vœu que le vin de réquisition soit payé de 15 à 16 fr. le degré. C'est un prix raisonnable pour les vins du Midi, mais il faudrait tenir compte aussi des lieux d'origine car la qualité du vin n'est pas exclusivement dans le degré.

Enfin, il ne suffit pas de promettre de la main-d'œuvre ; faut-il encore la donner. Sans doute, avec l'afflux des évacués, nous courons le risque d'être trop abondamment servis, mais si chacun veut y mettre de la bonne volonté, le travail agricole pourrait être assuré sans même avoir recours aux Espagnols qui, dans nos camps de concentration, commencent à devenir un poids lourd pour notre économie nationale.

Nous avons appris que la commission sénatoriale se réunira tous les 15 jours pour délibérer sur les besoins de l'agriculture et qu'elle veillera avec soin sur cette vie agricole qui va prendre une recrudescence importante dans une guerre de durée.

Le rural.

INSPECTION ACADEMIQUE

Nous avons récemment annoncé que M. Delbouis, agrégé de l'Université, professeur au lycée Gambetta, était nommé Inspecteur d'Académie du Lot en remplacement de M. Bégué, mobilisé.

La nouvelle ainsi présentée appelle une rectification. M. Bégué reste titulaire de son poste et M. Delbouis a été chargé de l'intérim de l'Inspection pendant la durée des hostilités.

Les examens du Baccalauréat

Les dates des épreuves écrites du Baccalauréat, dans l'Académie de Toulouse, sont définitivement fixées ainsi :

Mercredi 11 octobre, à 8 heures : Séries A, A' et B ; Composition française ; — à 14 heures : Série A ; Version grecque. Séries A' et B ; Langues vivantes.

Jeudi 12 octobre à 8 heures : Séries A, A' et B ; Mathématiques ; — à 14 heures : Séries A et A' ; Version latine. Série B ; Physique.

Vendredi 13 octobre à 8 heures : Séries Philosophie et Mathématiques ; Dissertation philosophique ; — à 14 heures : Série Philosophie ; Sciences physiques et naturelles. Mathématiques ; Sciences physiques.

Samedi 14 octobre à 8 heures : Série Mathématiques ; Mathématiques.

Les candidats devront se rendre, sans autre convocation, dans le centre d'examen par eux choisis. L'appel des candidats sera fait un quart d'heure avant chaque séance.

Les compositions écrites auront lieu simultanément aux chefs-lieux des huit départements du ressort de l'Académie de Toulouse. MM. les Inspecteurs d'Académie désigneront en temps utile les locaux, dont l'indication sera affichée dans les Préfectures et les Lycées des 8 départements.

Il est prévu une session spéciale pour les candidats aux deux séries de la 2^e partie. Les intéressés recevront en temps utile une convocation spéciale.

Les examens du B.E.

Les épreuves du Brevet Élémentaire et du B.E.P.S. commenceront à Cahors, le 4 octobre. Les candidats devront se rendre à 8 heures à l'École primaire du Boulevard Gambetta, les candidates au Musée de Cahors.

Tous sont informés qu'un certain nombre d'entre eux (une centaine) pourront éventuellement être hébergés dans des établissements scolaires de la ville pendant la durée de l'examen à raison de 18 fr. par jour.

Les demandes adressées par leurs familles à Mme la Directrice du Lycée de jeunes filles seront acceptées dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à concurrence des places disponibles.

Joindre à la demande un enveloppe timbrée comportant l'adresse pour la réponse et apporter, si elle est affirmative, draps et serviettes.

Le premier repas devant être servi le mardi soir à 19 heures 30, il y a lieu de préciser sur la demande l'heure d'arrivée à Cahors.

Cette offre n'est valable que dans la mesure où elle n'engage pas la responsabilité de l'Administration qui la fait uniquement en vue de faciliter le séjour à Cahors des candidats et candidates.

La rentrée des classes

La rentrée s'effectuera aux dates suivantes des établissements du Lot :

Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices : le lundi 16 octobre.

Etablissements du Second degré : Classes élémentaires et du premier cycle des établissements secondaires (jusqu'à la 3^e incluse) et quatre premières années des Ecoles primaires supérieures : le lundi 9 octobre.

5^e année, 6^e année, 7^e année des Ecoles primaires supérieures, deuxième cycle des établissements secondaires et classes préparatoires aux grandes écoles : le lundi 16 octobre.

La nouvelle croix de guerre

La nouvelle Croix de guerre dont la création a été décidée hier par le conseil des ministres serait identique à celle de 1914-1918.

Le ruban aurait les mêmes couleurs, mais disposés de façon différente.

Toutefois, le modèle définitif n'est pas encore arrêté.

Restrictions aux communications radio-électriques

Sur la proposition du général commandant la subdivision du Tarn-et-Garonne et du Lot, M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

« L'écoute des émissions des postes de radio étrangers, particulièrement des postes allemands et russes, est interdite dans les cafés et lieux publics.

« L'autorité militaire a le pouvoir de saisir tout poste récepteur qui aura servi à cet usage. »

Demande de passeport ou de visa de passeport

Il n'est rien changé aux formalités habituelles de délivrance de passeport. Mais tout passeport doit, pour être utilisé, être revêtu d'un visa délivré après autorisation de l'autorité militaire.

En conséquence, les personnes de nationalité française ou étrangère désirant obtenir le visa sur le passeport dont elles sont titulaires devront s'adresser aux autorités administratives (préfet, sous-préfet) de leur résidence, ou à la brigade de gendarmerie la plus proche qui leur feront établir une demande du modèle 17.

Elles se présenteront pour remettre cette formule :

a) à la Préfecture du Lot, service des étrangers, pour les habitants de Cahors ;

b) à la gendarmerie de leur résidence pour les autres.

Après cette remise, elles devront retirer elles-mêmes l'autorisation de visa à l'autorité (préfet, sous-préfet, gendarmerie) à qui elles ont fait la demande.

Munis de cette autorisation, les intéressés pourront immédiatement obtenir le visa de leur passeport par le préfet.

Recensement des Polonais résidant en France

Un accord signé le 9 septembre 1939 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Pologne porte création, en France, d'une division polonaise.

Pour l'exécution de cet accord, il sera procédé, le 29 courant, au recensement de tous les citoyens polonais de sexe masculin résidant ou étant de passage en France, n'ayant pas souscrit d'engagement volontaire dans les rangs

de l'armée française, âgés de 17 à 45 ans (60 ans en ce qui concerne les officiers de réserve de l'armée polonaise).

Ce recensement aura lieu dans chaque commune aux lieux accoutumés. La liste de recensement destinée à recueillir les noms des Polonais remplissant les conditions d'âge prescrites sera déposée à la mairie.

Ecole Polytechnique

Dans la liste des candidats reçus à l'École Polytechnique, nous relevons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote M. Jean Lagabriele, de Vayrac. Nos félicitations.

Postes

M. Dajeau est nommé distributeur au bureau de postes de St-Cirq-Lapopie. M. Marty est nommé au bureau de postes de Cahors.

Un chien heurte le vélo

M. Rayenel se rendait de Cahors à Cajarc, à bicyclette, lorsque près du village de Bouziès-Bas, un chien traversa la route et heurta la bicyclette. M. Rayenel fut projeté sur le sol. Dans la chute, il a reçu de nombreuses contusions.

Promotions

M. Duvernoy, capitaine des troupes coloniales, de la 17^e région, est promu au grade de chef de bataillon.

Sont promus au grade de capitaines les lieutenants des troupes coloniales de la 17^e région : MM. de Vive-Régie, Terre, Richou, Faucher, Besançon.

Est promu sous-lieutenant M. Si-riey, aspirant de la 17^e région.

Naturalisation

Est naturalisé Français : Cerda (Vincent), infirmier, né le 30 juin 1913 à Salla (Espagne), demeurant à Lacapelle-Marival (Lot).

Précisions pour l'envoi des colis d'effets aux mobilisés

En ce qui concerne l'expédition des colis postaux gratuits de cinq kilos contenant des effets destinés aux militaires de la zone des armées, M. Jules Julien, ministre des transmissions, communique les précisions suivantes :

« Les colis doivent être déposés dans les gares ou dans les bureaux de correspondance du chemin de fer. Toutefois, les habitants des campagnes ont la faculté de remettre ces colis au bureau de poste qui les dessert, lorsque ce bureau est déjà ouvert, au dépôt des colis postaux, ou lorsqu'il fonctionne dans une localité distante de plus de quatre kilomètres d'une gare de chemin de fer.

« Le service des colis postaux est, en effet, exécuté par la S.N.C.F. et les bureaux de poste n'interviennent en cette matière qu'à titre d'intermédiaire pour les localités éloignées de la voie ferrée. »

Les billets de banque de 5 et 10 fr.

Les Pouvoirs publics ont récemment décidé de procéder au retrait de la circulation des pièces de 5 fr. en nickel, qui cesseront d'avoir cours légal entre les particuliers et ne seront plus acceptées en paiement par les caisses publiques à partir du 22 octobre prochain.

Aucune date n'a encore été fixée en ce qui concerne les pièces de 10 et 20 fr. En application de ces dispositions, la Banque de France a, d'ores et déjà, mis en circulation des billets de 5 et 10 fr. Ces billets sont du même type et présentent exactement les mêmes caractéristiques que les coupures émises en 1914 et en 1916 et dont le retrait avait été assuré au cours de l'année 1933. Tous les billets délivrés actuellement ne sont d'ailleurs pas à l'état de neuf. La Banque utilisant les coupures en bon état provenant des émissions antérieures.

LES CINÉMAS

PALAIS DES FETES

Samedi 30 septembre, dimanche 1^{er} octobre (en soirée à 20 heures 45), dimanche (matinée à 15 heures), SUZANNE DESPRES, DALIO dans MIARKA, LA FILLE A L'OURS d'après le célèbre roman de J. Richepin. En complément : Pays de la musique, Coq du village, dessins animés en couleurs. Actualités.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h., FIEVRE DES TROPIQUES

Comédie avec ROBERT TAYLOR et BARBARA STANWYCK. Les Actualités parlantes avec le bombardement de Varsovie et les faits les plus saisissants du moment.

CAHORS

Lecture du soldat

Afin de procurer aux soldats malades et blessés quelques distractions d'ordre intellectuel qui leur permettent d'oublier un peu inquiétudes et souffrances, il est fait appel à la bonne volonté de chacun. Livres (romans, livres d'histoire et sciences, etc.), revues actuelles ou anciennes, journaux seront reçus avec reconnaissance au Lycée Gambetta, rue Wilson, où un Comité s'occupera de les classer et de les faire parvenir aux lecteurs auxquels ils sont destinés.

Dans le vestibule du Lycée se trouvent des corbeilles où l'on pourra déposer livres et journaux, cartes et jeux divers.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir que le 23 septembre a été célébré à Toulouse le mariage de notre jeune compatriote, M. René Salles, chirurgien-dentiste à Toulouse, fils de M. Salles, receveur des P.T.T. en retraite, avec Mlle Jeanne Estano, de Saint-Jean-de-Luz. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Juliette Malric, née Alazard, décédée à Montauban, à l'âge de 47 ans. A ses obsèques qui ont été célébrées à Cahors, mercredi, assistait une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme veuve Alazard et sa famille, à la famille Malric, de Montauban, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Banque de France

A partir du lundi 2 octobre, les guichets de la Banque de France seront ouverts au public aux heures suivantes : le lundi après-midi de 13 heures à 15 h. au lieu de 14 heures à 16 heures.

Les autres jours de la semaine : mardi au samedi inclus, le matin de 9 heures à midi ; l'après-midi de 13 heures à 15 heures, au lieu de 14 heures à 16 h.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 29 septembre 1939

Naissances

Lolmède Elie, rue Wilson.
Arnal Jacqueline-Odette, rue Wilson.
Guignard Geneviève-Jeanne-Rose, rue Wilson.
Chazarein Anne-Marie, 8, rue de la Mercier.
Vingès Yves-Gaston, 9, rue Fondue-Haute.
Theil Pierrette, rue Wilson.
Peyrol Françoise, rue Wilson.

Décès

Linus Julien, cultivateur, 77 ans, à Lacapelle.
Joly Achille, s.p., 80 ans, rue Wilson.
Fialbard Bernard, s.p., 66 ans, rue Wilson.
Lacombe Pierre, cultivateur, 67 ans, rue Wilson.
Grein Jean, s.p., 74 ans, rue Wilson.
Magot Augustin, ouvrier de voirie, 76 ans, imp. Catonne, 9.

Tribunal correctionnel

Vagabond. — Le nommé Charles (Marie-Joseph), 58 ans, comparaît devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vagabondage et défaut de pièces d'identité. Il est condamné à 15 jours de prison.

SERVICE PHARMACEUTIQUE
Le service des pharmacies sera assuré dimanche 1^{er} octobre et lundi matin par la pharmacie Lestrade.

Belle famille

Une belle famille, c'est la famille Valadier, de La Terrasse (Aveyron). Sur 19 enfants, 15 sont vivants : 9 garçons et 6 filles dont 4 mariés.

Huit frères sont à l'armée, ainsi que trois de leurs beaux-frères.

Arrestation

Le nommé Joanny Schamieng, ouvrier agricole, a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de vagabondage. Il a été écroué à la prison de Cahors.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purifieur**, sans appareil, sans électricité, sans chauffage, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; une huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indéfrisable **Huila-Purifieur** est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH, Spécialiste renommé d'Indéfrisables, 4, rue Mal-Foch, CAHORS. — Tél. 170. Pas plus cher, mieux, plus chic.

Feuilleton de « Journal du Lot » 36

PIERRE DHAËL LES DERNIERS SANGLOTS

XXII

Ainsi que l'avait décidé la marquise, le mariage eut lieu au château.

Cette fin d'automne voulut réserver aux jeunes époux la plus belle de ses dernières journées, et la température se montra d'une douceur printanière.

Mme de Cammines avait tenu à ce que cette cérémonie eût un grand éclat. On avait envoyé à Paris des invitations nombreuses, et tout le pays, également, avait été convié.

Le château tout entier s'empressait de fleurs blanches. Les derniers jours surtout, Régis avait envoyé des corbeilles magnifiques. Dans sa galanterie d'homme du monde il tenait à combler sa fiancée de tout le luxe que la grosse fortune acquise par ce mariage permettait de lui offrir.

Mais il gardait toujours envers elle cette tenue froide et distante qui signifiait clairement :

Arrondissement de Cahors

Catus

Foire. — Notre foire de septembre a été peu importante. Voici les cours : Bœufs de travail, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; bœufs de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

Arrondissement de Figeac

Les réfugiés. — Nous attendons ces jours-ci à Figeac des réfugiés de la guerre aura brusquement arrachés de leurs foyers. Les Figeacois auront à cœur d'accueillir ces compatriotes qui viennent leur demander asile et protection.

Le généreux accueil réservé aux dames quéteuses est la preuve certaine que tous feront leur devoir.

Le comité de secours, pour faire face aux premiers besoins, demande des lits, de la literie, du linge, de la vaisselle (assiettes, plats, soupières), des cuillers, des fourchettes, des couteaux, des verres, des ustensiles de toutes sortes.

Tous les dons, même les plus modestes, seront reçus avec reconnaissance. Des délégués du comité se rendront à domicile pour recevoir les dons en nature. Faire les offres à la mairie.

Ecole communale des filles. — Mme la Directrice invite instamment les parents à bien vouloir faire inscrire leurs enfants en prévision de la rentrée prochaine. Mme Destal se tiendra à la disposition des familles à partir du lundi 25 septembre, dans son bureau de l'avenue P-Bert, tous les matins de 10 heures à midi et de 14 à 16 heures.

Bonne chasse. — M. Gardère, au cours d'une battue, dans les bois de Puyjourdes, a tué un grand-duc et un busard. Félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Dans les tabacs. Réunion. — M. le docteur Cambornac, maire de Salviac, vice-président du Conseil général du Lot, président de la sous-Fédération des planteurs de tabac de l'arrondissement de Gourdon, dont le siège social est à Salviac, informe les planteurs que la réunion générale annuelle aura lieu dimanche 1^{er} octobre à 14 heures, à la mairie de Gourdon.

A l'ordre du jour : Congrès de Romains, élection des candidats experts et des membres de la Commission paritaire ; affaires diverses ; renouvellement du bureau et exposé de la situation financière.

Nous donnerons ultérieurement le compte rendu de cette réunion.

Cours moyens de la foire du 23 septembre 1939. — Bœufs de boucherie, 260 à 280 fr. les 50 kilos. Quelques ra-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon ; un bouchon de réservoir d'essence, par Mme F. Métadié, rue du Majou.

Salviac
Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès survenu au lieu dit Mour-

res extras, à 300 fr. Bœufs de travail et d'élevage, 240 à 280 fr. les 50 kilos ; moutons de boucherie, 4 à 5 fr. le kilo ; agneaux de boucherie, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 425 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 200 à 250 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, 5 fr. 50 à 6 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 5 fr. ; pintades, 6 fr. 50 ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

Œufs, 5 fr. la douzaine ; mais, 34 fr. le quarteron de 30 litres ; pommes de terre, 0 fr. 75 à 1 fr. la livre ; pêches, 1 fr. 50 la livre ; tomates, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilo ; haricots en grain, 1 fr. la livre ; melons, 0 fr. 50 à 1 fr. l'un.

Prochaine foire : 9 octobre.

Objets trouvés. — Un petit bracelet pour bébé, par Mlle Fillion, rue Calmon ; une broche, par Mlle Teissidou, Gendarmerie de Martel, de passage à Gourdon ; une chienne de garde, par Mme Maury, rue Molinié-Montagne ; une paire de lunettes, par Mme Sylva Andrie, rue du Petit-Château ; un paquet de lettres, par M. Pagès, vérificateur de culture, une ceinture vernie rouge, par Mme Chamut, place du Majou.

Objets perdus. — Une mallette contenant des vêtements, par Mlle P. Villager ; un manteau en caoutchouc, par M. Dégat Henri, à Grimardet, Gourdon